

Inondations en France en 2024 Bilan des conséquences sur les installations industrielles

Les pluies et inondations figurent parmi les risques NaTech les plus impactants en France sur les installations industrielles. Sur la période 2010-2024, il s'agit du deuxième risque NaTech le plus important en ce qui concerne le nombre d'événements¹ recensés dans la base de données ARIA². Après 2018, l'année 2024 a été la plus touchée par des événements liés aux pluies et inondations. Ainsi, 64 événements ont été recensés dans la base de données ARIA³.

En 2024, près de 38 % des événements liés aux pluies et inondations ont été classés en accident. Ceux-ci sont principalement associés à des rejets de matières dangereuses ou polluantes dans l'environnement, des dégâts matériels importants ou la mise en chômage technique d'un nombre significatif de salariés. L'occurrence des événements liés à des aléas naturels peut être corrélée, de manière macroscopique, aux conditions météorologiques observées sur la même période. L'année 2024 en offre une illustration. Marquée par des précipitations exceptionnelles elle se classe, selon Météo-France, au sixième rang des années les plus pluvieuses sur la période 1959–2024, avec un excédent de pluviométrie de 15 % et 7 épisodes majeurs de pluies et inondations recensés. Quatre d'entre eux ont entraîné des événements sur les installations industrielles, représentant 30 % des événements liés aux pluies/inondations de l'année.

- Inondations et crues de fin décembre 2023 à mi-janvier 2024
- Crues torrentielles destructrices en Isère les 20 et 21 juin 2024 dévastant le hameau de La Bérarde
- Pluies diluviales du 5 au 7 septembre 2024 sur l'ouest des Pyrénées

Pas d'événements recensés dans la base de données ARIA

- Tempête Nelson, précipitations abondantes, crues majeures et inondations du 29 mars au 3 avril 2024

3 événements dont 1 accident

- Épisode de pluies intenses en Moselle et Bas-Rhin du 17 au 19 mai 2024

4 événements dont 3 accidents



ARIA 62089 – 31/03/2024 – INDRE-ET-LOIRE

Inondation d'une papeterie

À la suite de **fortes pluies** et de la **crue de la CREUSE**, vers 6 h, de l'eau pénètre dans le bâtiment abritant la machine à papier d'une papeterie. En 1 h, l'eau monte de 50 cm dans les sous-sols. La machine à papier est arrêtée vers 7h30. Vers 12h30, le niveau d'eau culmine dans le sous-sol avec **90 cm d'eau**. Vers 17h30, l'eau est envoyée vers la STEP du site. Celle-ci n'est pas impactée par les inondations et a tourné en circuit fermé depuis la veille. Le lendemain, un prestataire pompe avant la décrue les résidus accumulés en surface dans le point bas du bâtiment. Les matériels électriques et électroniques (pompes, armoires, cartes ...) sont démontés pour test.

Le site est arrêté pendant une semaine.

ARIA 62313 – 17/05/2024 – MOSELLE

Inondation d'un site de fabrication de matières plastiques

Le matin, de **fortes pluies** s'abattent sur une usine de fabrication de matières plastiques. Le **niveau d'un cours d'eau** bordant l'établissement **augmente**, auquel s'ajoute une accumulation d'eau liée à **des ruissellements des eaux pluviales** autour du site. À 10 h, l'exploitant ouvre une cellule de crise et met en œuvre sa procédure inondation avec pompages, fermeture de vannes, surveillance et mise en sécurité des installations. Il canalise les ruissellements grâce à des diguettes. L'un des bassins de rétention des eaux pluviales déborde par le trop-plein et est rejeté dans le ruisseau situé en aval du site. Vers 16h30, en raison de la montée du niveau d'eau dans la sous-station incendie et pour sauvegarder le réseau incendie, **les pompes électriques sont arrêtées** et les pompes diesel mises en marche puis isolées électriquement. Les pompes de la sous-station incendie sont remises en service nominal vers midi le lendemain et les lignes de production redémarrées vers 18h30. L'exploitant nettoie le site et les berges du ruisseau pollué.

Un **mélange d'eaux pluviales et d'eaux résiduaires polluées aux particules plastiques** (polyéthylène et polypropylène) est rejeté dans le ruisseau en aval du site. L'arrêt de l'ensemble des lignes de production durant l'événement a conduit à des **pertes financières de 320 k€**.

¹ Les événements regroupent l'ensemble des incidents et accidents, tels qu'introduits par l'article R 512-69 du code de l'environnement

² cf Flash ARIA : NaTech : quand le danger vient du naturel : <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/flash/natech-quand-le-danger-vient-du-naturel/>

³ à la date du 13 octobre 2025

ARIA_62945 – 09/10/2024 – EURE-ET-LOIR
Mortalité de 700 porcelets à la suite d'une inondation

- Tempête Kirk et inondations les 9 et 10 octobre 2024

5 événements dont 2 accidents

Vers 18 h, à la suite de **fortes précipitations**, un élevage porcin est inondé. **L'eau submerge le remblai de protection du site**. Le niveau d'eau monte de 20 cm à 25 cm dans la maternité de l'élevage, bâtiment situé plus bas que les autres. Les employés interviennent en brisant la digue pour permettre l'évacuation de l'eau. Les opérations s'achèvent vers 23 h.

707 porcelets périssent, entraînant une perte de production estimée à 15 %. L'inondation fait également des dégâts matériels sur le site. Le remblai de protection avait été construit 30 ans plus tôt.

- Épisode cévenol, crues et inondations d'ampleur du 15 au 18 octobre 2024

7 événements dont 2 accidents



© SDIS 43

ARIA_62970 – 17/10/2024 – HAUTE-LOIRE
Inondation dans une tannerie

Lors d'un **épisode de crue**, à partir de 8h30, l'eau monte sur le site d'une tannerie. Le site est fermé à 9h15. La cellule de crise est déclenchée à 9h25. **Le personnel est mis en sécurité et son évacuation par une autre sortie du site (l'accès habituel étant noyé) est organisée**. La production est arrêtée. Les produits chimiques de la STEP sont déplacés vers un bâtiment hors d'eau. Les stockages extérieurs sont évacués et les bassins d'écrêtement sont vidés. À 9h55, l'envoi des effluents vers la STEP communale est arrêté car celle-ci est également inondée (ARIA 62939). À 9h59, l'ordre d'évacuation du site est donné. L'électricité est coupée dans certains bâtiments. À 10h45, l'ensemble du personnel est évacué sauf 6 personnes qui restent sur site. Vers 13 h, l'eau monte fortement. Le site est totalement évacué à 13h17 et la STEP est arrêtée. Vers 16h30, la décrue est amorcée et le retour sur site est possible. Le lendemain, l'eau se retire complètement du site et le nettoyage débute. **Les effluents de la STEP sont stockés dans un bassin d'urgence, le temps que la STEP urbaine refonctionne**.

Pour plus d'informations :

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accidentologie/risques-natech-et-climatiques/>

Le retour d'expérience, tiré des événements liés aux pluies et inondations de 2024, issus de la base de données ARIA, permet de rappeler les enseignements généraux et préconiser les actions suivantes :

- ✓ **l'identification de l'inondation** pouvant affecter le site industriel (hauteur d'eau, cinétique, durée de submersion...) mais également son type (ruissements, débordement...) ;
- ✓ **la définition de scénarios de référence** à retenir par l'exploitant et notamment des hauteurs d'eau pouvant être atteintes sur les différentes zones du site. Des réévaluations régulières en fonction des situations météorologiques rencontrées ou projetées doivent être effectuées ;
- ✓ **l'anticipation des difficultés** pouvant être rencontrées : l'impact de l'eau, la coupure des utilités, l'accessibilité du site (pour entrer et/ou sortir), les embâcles générés par les objets présents sur le site, les installations annexes au process rendues inopérantes... ;
- ✓ **la détermination des mesures de mitigation** à adopter basées sur 2 stratégies principales : la résistance à l'assaut de l'eau ou la gestion de l'assaut de l'eau. Ces stratégies peuvent être combinées suivant un zonage du site lié aux hauteurs d'eau attendues mais également à la vulnérabilité des installations ;
- ✓ l'acquisition du **matériel d'intervention** nécessaire en amont de la crise (bottes, lampes torches, barque...) ;
- ✓ la prise en compte du risque inondation dans les **procédures du site**, que ce soient celles d'exploitation, de maintenance, d'intervention ou de sécurité ;
- ✓ la sensibilisation / **formation du personnel** face à ce risque ;
- ✓ le suivi des **bulletins de veille météorologique** émis par Météo-France et du site d'information et de référence sur les risques de crues (Vigicrues). Une vigilance particulière doit être portée aux phénomènes majeurs, qui présentent un risque accru ;
- ✓ l'attention à porter aux **notifications FRArt**, dispositif d'alerte et d'information des populations, sur les téléphones portables qui ne sont pas connectés à un réseau WIFI.